RÉSUMÉ DE L'AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS CONCERNANT LE CADRE DE RÉFÉRENCE ET LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR LA PÉRIODE 1984-1989

Le plan quinquennal d'investissements proposé par le Ministère pour la période 1984-1989 révèle que dorénavant les universités disposeront d'une enveloppe réduite pour leurs investissements. Cette enveloppe a été déterminée pour les trois prochaines années par le Conseil du trésor, en tenant compte de la capacité de payer du gouvernement et de l'évolution projetée du service de la dette.

Face à ces nouvelles contraintes budgétaires, le Ministère se voit forcé de réexaminer plusieurs projets de construction ou d'acquisition d'espaces dont les besoins sont justifiés par les normes qu'il applique depuis plusieurs années. Pour éviter de les reporter à une date ultérieure, il propose un réaménagement de l'enveloppe globale des investissements, cette enveloppe comprenant trois enveloppes annuelles en plus des crédits nécessaires aux nouveux projets.

L'essentiel de cette proposition consiste à limiter à 2,5% par année, l'augmentation des trois enveloppes annuelles pour **les réaménagements, la rénovation et l'entretien** des immeubles, **le remplacement et l'acquisition** des équipements mobiliers. Cette mesure à elle seule permettrait de réduire ces trois enveloppes d'au moins 35 M de $ au cours des cinq prochaines années, les crédits ainsi dégagés pouvant être utilisés pour réaliser de nouveaux projets. En somme la solution du Ministère consiste à faire des prélèvements importants dans les enveloppes annuelles de l'ensemble des universités, pour réaliser des projets de construction qui normalement auraient été financés par une enveloppe distincte.

Dans son avis sur cette question, le Conseil des universités trouve que les trois enveloppes annuelles sont déjà sous-évaluées par les méthodes de calcul du Ministère. En effet, le Conseil considère que l'enveloppe dédiée à l'entretien, à la rénovation et aux réaménagements des édifices est calculée à partir d'un taux d'amortissement trop faible qui permet tout juste d'entretenir les édifices alors qu'ils ont besoin d'être transformés et améliorés constamment pour combler divers besoins découlants notamment des modifications dans la composition des clientèles. D'autre part le

Conseil estime que l'enveloppe liée à l'acquisition des équipements mobiliers ne permettra pas de répondre adéquatement aux besoins découlant de la croissance des étudiants et que celle reliée au remplacement des biens mobiliers ne permettra pas de combler les besoins urgents de renouvellement des équipements scientifiques.

Les universités sont actuellement aux prises avec de graves problèmes de renouvellement de leurs équipements scientifiques. Il suffit de mentionner par exemple qu'en génie, les budgets d'équipements par étudiant ont été réduits au cours des cinq dernières années de 60% en dollars constants, pour réaliser la gravité de la situation. On retrouve la même situation dans d'autres secteurs qui sont aux prises avec les mêmes problèmes d'inflation, de croissance de clientèles et plus fondamentalement de vieillissement et de désuétude d'équipements scientifiques. Le Conseil estime qu'il faudra plusieurs dizaines de millions de dollars pour permettre aux universités de solutionner ce problème et cela malgré l'enveloppe supplémentaire de 15 M de $ accordée dans le plan 1984-1989 pour accélérer le remplacement et l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique. Celle-ci paraît déjà insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins de renouvellement puiqu'elle supportera essentiellement des missions spécifiques de développement, dans le cadre du programme d'action structurante pour la création d'équipes de recherche et du Fonds de développement pédagogique pour les nouveaux programmes.

Dans ces circonstances, le Conseil ne peut pas accepter la proposition du MEQ et il lui recommande **de continuer à utiliser la méthode habituelle de calcul des enveloppes annuelles en lui apportant les améliorations suggérées et en évitant tout particulièrement de limiter à 2,5% leur croissance annuelle.** Il est par ailleurs conscient que cette proposition représente un effort pour solutionner les problèmes urgents d'espaces de certaines universités, particulièrement dans la région de Montréal. Il estime cependant que cette proposition est dangereuse étant donné qu'il est difficile d'évaluer avec précision ses effets à long terme sur les édifices et les équipements existants, d'autant plus que tout porte à croi-

re que ces enveloppes sont déjà insuffisantes. C'est pourquoi il recommande plutôt **d'augmenter les budgets d'investissements des universités dans le but de réaliser les projets de construction prévus au plan quinquennal 1984-1989 sans affecter les enveloppes annuelles.**

Toutefois, si les contraintes budgétaires au niveau des investissements ne permettaient pas de hausser les subventions prévues dans le plan quinquennal, le Conseil est d'avis que le Ministère devrait envisager rapidement des solutions alternatives d'achat-location, bail emphythéotique, prêt hypothécaire ou autres, ce qui d'ailleurs avait déjà été mentionné dans son dernier avis sur les investissements.

De telles formules qui ont pour effet de répartir sur plusieurs années les coûts de réalisation des nouveaux projets, pourraient s'avérer éventuellement très rentables dans le cas d'universités comme l'UQAM et Concordia situées dans un secteur où les coûts de location sont très élevés et où il sont appelés à augmenter considérablement dans le futur.

C'est dans ce sens que se situe le troisième volet de la recommandation du Conseil à l'effet **de donner suite à toute formule susceptible de permettre l'ajout d'espaces en propriété dans l'une ou l'autre des universités québécoises où un tel ajout serait justifié, dès lors qu'est démontrée sa rentabilité par rapport aux locations actuellement utilisées pour répondre aux besoins.**